tabac et la gomme à mâcher. Cette politique d'ouverture s'applique aussi à l'immigration. En effet, le gouvernement de Singapour encourage fortement les talents étrangers à s'installer et à travailler dans cette ville-État.

Singapour continue de représenter d'importants débouchés pour les exportateurs et les investisseurs canadiens. En 2003, les exportations canadiennes de produits à destination de Singapour se sont élevées à 438 millions de dollars, une diminution de l'ordre de 24 % comparativement aux chiffres de 2002. De leur côté, les importations de marchandises en provenance de Singapour ont totalisé 1 milliard de dollars, une hausse de 5,5 % pour cette même période. Le commerce des services entre les deux pays a également continué d'augmenter pour se chiffrer à 963 millions de dollars en 2001.

Constituant déjà le premier centre de transports de la région, Singapour investit massivement afin de devenir la plaque tournante de l'Asie du Sud-Est des technologies de l'information et des communications, des services financiers, des sciences de la vie et des industries culturelles. Afin de soutenir la croissance de ces industries du savoir, Singapour a, en 2001, converti son bureau de la propriété intellectuelle (IPOS: Intellectual Property Office of Singapore) en une commission réglementaire qui relève du ministère de la Justice.

En octobre 2001, le Canada et Singapour ont entrepris des négociations en vue de l'adoption d'un accord bilatéral de libre-échange. Depuis, les deux pays ont tenu six rondes intensives de négociations portant sur un vaste éventail de sujets, allant du commerce de produits aux télécommunications, en passant par les procédures douanières, la facilitation du commerce, les services, les services financiers, l'investissement, les marchés publics et la concurrence. Une fois mis au point, cet accord commercial facilitera les activités d'exportation et d'investissement des sociétés canadiennes à Singapour dans des secteurs qui demeurent problématiques à l'heure actuelle. Le Canada tente également de mettre en place des mécanismes parallèles de coopération dans les secteurs de l'emploi et de l'environnement avec Singapour.

Accès aux marchés - résultats obtenus en 2003

■ Trois rondes de négociations ont été terminées en 2003 en vue de l'adoption d'un accord bilatéral de libre-échange.

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- Continuer d'intervenir auprès du gouvernement de Singapour pour qu'il supprime les mesures liées à l'ESB imposées à l'encontre des importations en provenance du Canada.
- Mettre tout en œuvre pour résoudre les questions en suspens dans le cadre des négociations de l'Accord de libre-échange Canada-Singapour afin d'abolir les barrières tarifaires qui subsistent dans le commerce des marchandises et de donner un meilleur accès dans l'ensemble aux services et aux investissements canadiens, particulièrement dans les secteurs comme les services financiers et professionnels.
- Continuer d'encourager les discussions au sujet des questions non réglées, dans le but de conclure un accord sur le transport aérien, après consultation entre les compagnies aériennes des deux pays ou la conclusion du processus de révision de la politique canadienne en matière de transport aérien.

Encéphalopathie spongiforme bovine

Suite à l'annonce faite par le Canada, le 20 mai 2003, de la détection d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), Singapour a suspendu l'importation de 6 bœuf canadien. Le Canada a tenu parfaitement au courant l'ensemble de ses partenaires commerciaux, y compris Singapour, des résultats des enquêtes qu'il a menées et des mesures réglementaires qu'il a adoptées pour faire face à la situation. Il demande maintenant la reprise des échanges commerciaux en se fondant sur des données scientifiques. (Voir également la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

Investissement

Le gouvernement de Singapour ne ménage pas ses efforts pour attirer l'investissement étranger direct, notamment dans le secteur des technologies de pointe et les secteurs du savoir. À titre d'exemple, il n'y a aucune prescription en matière de participation nationale au capital social pour les entreprises qui s'établissent à Singapour, ni aucune restriction quant aux intérêts et au contrôle étrangers, sauf dans certains secteurs qui exigent un permis spécial ou une approbation du gouvernement, comme les services bancaires, les services financiers, les assurances et les firmes